

## **RÈGLEMENT**

### **« Concours Mon témoignage d'amour à la Gaspésie »**

(mentionné comme le « concours »)

## **RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS**

### **Mise en contexte**

À l'occasion de la Journée de la Gaspésie – Gaspesian Day – Gespe'gewa'gi, visant à souligner la fierté gaspésienne sous toutes ses formes, la Stratégie Vivre en Gaspésie vous offre la possibilité de participer au concours *Mon témoignage d'amour à la Gaspésie* avec vos jeunes, petits et grands. Vous êtes invité.e.s à participer au volet collectif et au volet individuel propres à votre catégorie (services de garde, écoles primaires, écoles secondaires, maisons des jeunes). L'inscription au concours octroie une chance de gagner le prix collectif unique de votre catégorie et/ou l'un des deux prix individuels de votre catégorie.

Le concours est organisé par la Stratégie Vivre en Gaspésie (Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine).

### **Admissibilité**

Pour être admissible, vous devez avoir rempli les critères d'admissibilité détaillés dans le guide du participant; avoir dûment rempli et envoyé le formulaire d'inscription; avoir soumis une preuve photo ou vidéo de votre participation; et avoir une adresse d'expédition au Canada. Les employé.e.s de la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne sont pas éligibles au concours. Seules les personnes physiques peuvent participer. Les personnes morales, les entreprises ou les organismes ne sont pas admissibles au concours. Toute personne participant au concours a, au préalable, lu et, par conséquent, accepté le présent règlement.

### **Comment participer**

Aucun achat n'est requis. Le concours commence le jeudi 12 mai 2022 à 00 h 01 (HE) et se termine le vendredi 3 juin 2022 à 23 h 59 (HE). La participation se fait en remplissant un formulaire d'inscription en ligne, accessible au [www.vivreengaspesie.com/journeedelagaspesie/](http://www.vivreengaspesie.com/journeedelagaspesie/)

## Prix

Les gagnant.e.s du concours remporteront chacun l'un des prix correspondant à leur catégorie et au volet de leur participation.

		Volet	
		Collectif	Individuel
CATÉGORIE	Services de garde	1 prix d'une valeur de 500 \$ (cadeau au choix de l'éducatrice : jouets, livres, sortie)	2 cadeaux surprises d'une valeur de 100 \$ chacun (tirage parmi l'ensemble des participations dans cette catégorie)
	Écoles primaires	1 prix d'une valeur totale de 1 000 \$. Chaque élève et chaque membre du personnel affilié au groupe gagnant recevra un panier cadeau comprenant des articles surprises de la Gaspésie	2 cadeaux surprises d'une valeur de 100 \$ chacun (tirage parmi l'ensemble des participations dans cette catégorie)
	Écoles secondaires	1 prix d'une valeur totale de 1 000 \$. Chaque élève et chaque membre du personnel affilié au groupe gagnant recevra un panier cadeau comprenant des articles surprises de la Gaspésie	2 cadeaux surprises d'une valeur de 100 \$ chacun (tirage parmi l'ensemble des participations dans cette catégorie)
	Maisons des jeunes	1 prix d'une valeur totale de 1 000 \$ pour réaliser une activité au choix	2 cadeaux surprises d'une valeur de 100 \$ chacun (tirage parmi l'ensemble des participations dans cette catégorie)

Les gagnant.e.s sont responsables des coûts et frais supplémentaires associés aux prix. Les prix ne sont pas transférables ni monnayables et doivent être acceptés tels quels.

## Détermination des gagnant.e.s

### Volet collectif

Le 6 juin 2022 à 13 h 30, un comité sélectionnera les 4 gagnant.e.s du volet collectif, en fonction des critères suivants :

Respect du thème (Mon témoignage d'amour à la Gaspésie)

Créativité et originalité

Qualité de l'exécution

Composition générale

### Volet individuel

Pour déterminer les gagnant.e.s du volet individuel de chacune des catégories, un tirage au sort sera effectué le 6 juin 2022, à 9 heures (HE), à New Richmond. Les gagnant.e.s du concours seront sélectionné.e.s par le biais de l'application My2lbox : <http://my2lbox.com/fr/tirage-au-sort-liste>

Les gagnant.e.s du concours seront informé.e.s par l'intermédiaire de la personne ayant procédé à leur inscription, aux coordonnées inscrites dans le

formulaire d'inscription, le 7 juin 2022. Les gagnant.e.s auront sept (7) jours pour réclamer leur prix. Au-delà de sept (7) jours, la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se réserve le droit d'annuler le prix ou de faire une nouvelle sélection (volet collectif) ou un nouveau tirage (volet individuel).

Avant d'obtenir leur prix, les gagnant.e.s devront, dans les sept (7) jours suivant l'annonce officielle des résultats du concours, confirmer par écrit qu'ils ou elles acceptent leur prix tel qu'il leur sera remis.

Les prix seront expédiés aux gagnant.e.s par la poste.

### **Consentement**

En participant au concours, vous acceptez que vos noms et prénoms soient utilisés par la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans la promotion et la diffusion du concours. Vous consentez également à exonérer de responsabilité la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ses employé.e.s de toute problématique liée au prix à la suite de la remise de celui-ci.

### **Droits du promoteur (Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)**

La Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se réserve le droit de modifier le concours ou d'y mettre fin, et ce, sans préavis, advenant une irrégularité dans le processus. Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales et provinciales. La Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se réserve le droit d'exclure de ce concours toute personne qui ne respecte pas le présent règlement.

### **Régies des alcools, des courses et des jeux du Québec**

La Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec n'est pas associée à ce concours et ne peut être tenue responsable de quelque manière que ce soit de toute question relative au concours.

### **Facebook**

Le concours n'est pas géré, associé, ni commandité par Facebook. Pour des questions, des commentaires ou des plaintes, vous devez contacter la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Facebook ne peut pas être tenu responsable en cas de problèmes en lien avec le présent concours.

### **Résultats des formulaires**

La Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne dévoilera à aucun tiers les résultats des formulaires d'inscription, sauf les noms et prénoms des gagnant.e.s ainsi que les photos/vidéos fournies.